



République française
Département de Saône-et-Loire- Arrondissement de Louhans

Commune d'Ormes
Mairie
30 Rue du 8 Mai 1945
71 290 ORMES

**Délibérations de la séance du conseil municipal
du vendredi 27 septembre 2019 (19h)**

Sous la présidence de Stéphane Gros, maire

- Présents : Sylvie Chetaud , Xavier Cochet, Cécile Cuénot, Marie Dejean, Catherine Galopin, Claudine Gret, Stéphane Gros (maire), Jean-Marie Moreau, Alex Simonato, Florent Thomassin, Jacky Thomassin.
- Absents excusés: Nolwenn Gauthier, Laurent Guichet, Hervé Henry.
- Absente non excusée : Emilie Duclos.
- Pouvoirs de Nolwenn Gauthier à Stéphane Gros, Laurent Guichet à Alex Simonato, Hervé Henry à Marie Dejean.
- Secrétaire de séance : Marie Dejean

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1. **DECIDE** de reprendre la gestion administrative et logistique du restaurant scolaire géré jusqu'à présent par l'association de la cantine du RPI Ormes-La Frette appelée à être dissoute ou mise en sommeil par assemblée extraordinaire ces prochaines semaines.
2. **DISCUTE** du ralentissement de la vitesse à l'entrée de la commune et **DIT** qu'un diagnostic préalable sera demandé auprès des services compétents.
3. **DISCUTE** des actions à mener contre l'ambroisie : cette plante invasive, véritable fléau de santé publique, doit être éradiquée par toute personne (public ou privé) qui en a sur son terrain, **EXPOSE** que la municipalité a fait le nécessaire sur les espaces envahis pour intervenir avant la période de pollinisation, **DIT** qu'une communication incitative va être mise en place pour faciliter cette lutte environnementale et **RAPPELLE** qu'une plateforme « signalement ambroisie » est à la disposition du public : www.signalement-ambroisie.fr.
4. **VOTE** le prêt de la salle Daniel Balavoine pour le don du sang le 4 juin 2020 à l'unanimité.
5. **PROPOSE** qu'une convention soit établie entre la communauté de communes « Terres de Bresse » et la fédération départementale des chasseurs de Saône-et-Loire en faveur de la lutte contre les ragondins.
6. **VOTE** la dénomination de la place rue Saint Martin « Espace de l'ancienne boulangerie » à l'unanimité et **DIT** qu'un panneau semblable à ceux des rues sera installé sur cet espace de détente.
7. **PROPOSE** qu'une convention soit établie entre la municipalité et l'association des chasseurs d'Ormes pour utiliser et entretenir « la cabane des vachers » appartenant à la commune, si toutefois l'association décidait de s'y installer. Vote : 1 abstention, 5 contre, 8 pour.

Informations diverses :

- Les travaux de l'église devraient commencer le 27 octobre prochain avec auparavant une réunion de démarrage du chantier en présence de l'architecte, maître d'œuvre.
- Le bord de Saône près du calvaire subit des affouillements importants creusant la rive. Une barrière de sécurité a été mise en place par le département. Pour compléter cette sécurisation, des travaux d'enrochement sont prévus, ils feront l'objet d'une demande de subventions auprès de l'Etat, du département et de la communauté de communes.
- La visite du comité du fleurissement début septembre a été très positive. Le travail fait par le comité de fleurissement local (3 bénévoles, 2 élus) a été remarqué, notamment la taille douce de la haie du cimetière, le fleurissement durable du chemin piétonnier et de l'espace jardin, la mise en place de vivaces dans les massifs...
- Marie Dejean, 2ème Adjointe, déléguée à l'urbanisme, indique que le PADD (projet d'aménagement de développement durable), premier document d'objectifs pour le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal), a été présenté aux élus début septembre.
- Un maraîcher de la commune a fait la demande d'installer le mercredi matin, devant l'école, un stand avec ses productions. Ce projet a reçu un accueil favorable de tous.
- Les incivilités sont malheureusement monnaie courante aux PAV (points d'apport volontaire). Une information avait été faite dans une « Feuille d'Ormes » sur ce sujet, notamment sur le temps passé par l'employé communal pour le maintenir propre. Aussi une caméra pourrait être installée pour contrôler l'espace. Une amende sera mise en place pour tout abandon de déchets (hors PAV) sur cet espace.

A Ormes, le 30 septembre 2019

Le maire, Stéphane Gros

